

***Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier – Maghreb***

***Algérie – Engagements sociaux et question nationale – De la colonisation à l'indépendance 1830-1962*** - Sous la direction de **René Gallissot**, assisté de Abderrahim

Taleb-Bendiab et Amar Benamrouche

(avec la collaboration de Anissa Bouayed, Jacqueline Delorme, Louis-Pierre Montoy, Jean-Louis Planche, Laure Pitti, Fouad Soufi, et les auteurs d'ouvrages de référence Boualem Bourouiba, Mohamed Farès, Houari Touati, Benjamin Stora).

Paris, Les Editions de l'Atelier/Les Editions ouvrières, 2006 – réédité à Alger, éditions Barzakh, avril 2007, 605 p. C'est cette édition qui est l'édition de référence des rectifications et remarques proposées ci-après.

---

En mai 2007, après avoir entendu R. Gallissot lors d'une conférence à Alger et avoir alors consulté les deux ouvrages, *La République française et les indigènes* et le *Dictionnaire biographique* (référence ci-dessus), P. Chaulet a voulu relever les « contre-vérités grossières » sur notre père et les erreurs et omissions dans l'interprétation tendancieuse du parcours du père (Alexandre) et du fils (Pierre). Cela aurait pu être évité étant donné les personnes proches vivantes pouvant être consultées. Pierre Chaulet n'a pas souhaité alors polémiquer avec R. Gallissot dont il respectait « les engagements sans toutefois les partager (...) (il) reste totalement responsable de sa lecture de l'histoire et de l'analyse qu'il en fait. En ce qui concerne les deux notices biographiques qui me sont proches, je constate que R. Gallissot n'a pas restitué l'engagement social et syndical de mon père (assimilé systématiquement aux positions politiques de J. Chevallier). De la même façon, je ne me suis pas reconnu dans le portrait qu'il dresse de moi, en refusant de reconnaître mon engagement national, depuis mon adhésion au FLN jusqu'au choix de la nationalité algérienne avec toutes ses conséquences. »

« Je souhaite, écrivait Pierre Chaulet en mai 2007, que les futurs historiens, doctorants ou étudiants, qui s'intéresseront à la question sachent que R. Gallissot, dans le *Dictionnaire biographique*, s'est trompé ou a été induit en erreur au moins pour ces deux personnes. Ce qui ne veut pas dire que je cautionne la présentation des autres personnages que je ne connais pas ou que je connais moins bien. Bien plus, pour ceux que je connais plus particulièrement, je retrouve des omissions et une interprétation tendancieuse de leur parcours ; je leur laisse le soin de réclamer les corrections nécessaires. »

Je me suis intéressée à cette question depuis une année où se multiplient des erreurs ici et là me concernant (alors que je ne suis rien dans l'histoire de la guerre d'indépendance, cf. Pierre Vermeren), concernant ma sœur aînée Anne-Marie Louanchi, décédée en 1996 (en particulier la polémique autour d'une publication de Gilbert Meynier), concernant mon frère (il a pris la précaution de donner toutes les informations nécessaires exactes pour un dictionnaire qui vient d'être publié en Algérie et a écrit, avec son épouse, un livre sur leurs parcours, *Le Choix de l'Algérie* – Barzakh, 2012). C'est la raison pour laquelle je ne reprends pas ici les remarques sur sa propre notice biographique.

Pour notre père, j'ai tenu à donner aussi mon point de vue, mêlé aux remarques de Pierre et à accompagner cette mise au point d'autres documents, dans le souci même de contribuer à une compréhension des parcours divers en Algérie dans cette période cruciale du passage de l'état colonial à l'état national et à rendre à notre père ce qui lui revient, ni plus ni moins.

Les remarques qui suivent reprennent donc, pour Alexandre Chaulet, les remarques de Pierre Chaulet (P.C.) de 2007 et les miennes (C.C.A.) plus récentes, espérant ainsi contribuer à l'Histoire de l'Algérie, de modeste façon. Une même numérotation met en parallèle ces rectifications et les passages concernés de la notice.

La notice elle-même est entièrement citée à la suite. En troisième position viennent les notices de nos parents, Suzanne (née Tamiatto) et Alexandre Chaulet, qui ont été publiées en Algérie dans : Rachid Khettab, *Frères et Compagnons – Dictionnaire biographique d'Algériens d'origine européenne et juive et la guerre de libération (1954-1962)*, Boudouaou, Dar

Khettab, 2012 (que nous nommons Dictionnaire Khettab). Un second dictionnaire a été publié par le même auteur sur les soutiens internationaux, sous le titre *Les Amis des frères*.

Christiane Chaulet Achour, mars 2013

\*\*\*

### **Erreurs et omissions dans l'ouvrage, *La République française et les indigènes***

(ces remarques sont toutes de Pierre Chaulet)

p. 110 - La CFTC a été créée en France en 1919. Le lancement du premier syndicat chrétien CFTC est tenté en 1922 par Alexandre Chaulet. Comme il est trop jeune (19 ans), il ne peut en déposer les statuts ; il reprendra le projet en 1925-1926, à son retour du service militaire. Le congrès du syndicat CFTC d'Alger, le 19 avril 1936, a lieu donc dix ans après (ce qui n'est pas clair dans le texte – ajout de C.C.A. : ces informations démentent la supposition et le ton du premier paragraphe de la notice biographique attribuant tout le mérite de l'action sociale d'A. Chaulet à la femme qu'il épouse).

p. 172 – Le Centre Familial de Vacances de Ben Aknoun a servi de 1949 à 1961 à offrir à des familles de travailleurs assurés sociaux (« européens » et « musulmans ») des vacances correspondant à leurs périodes et à leurs salaires de « congés payés ». Les promotions de syndicalistes algériens et l'hébergement de militants algériens auront lieu *après l'indépendance* quand le Centre sera passé sous la tutelle du Ministère du travail et des affaires sociales.

p. 194 – Que signifie le « paternalisme » d'Alexandre Chaulet ? (C.C.A. = Cette appréciation est reprise dans la notice du dictionnaire.)

A la même page : J. Chevallier n'a pas « ouvert sa liste » aux candidats MTLD qui avaient une liste séparée, dite du 2<sup>ème</sup> collège, alors que Chevallier dirigeait la liste du 1<sup>er</sup> collège.

Même page : de quel rapprochement s'agit-il « au titre de la CFTC, entre la famille Chaulet et les syndicalistes nationalistes du MTLD » en 1954-1956 ?

La « famille Chaulet » comprenait à l'époque deux parents et sept enfants, et ne constituait ni une entité politique, ni une tribu. A ma connaissance, la CFTC d'Algérie et mon père n'ont pas eu de contacts officiels avec les syndicalistes algériens nationalistes.

Moi-même, à l'époque, étudiant en médecine de 26 ans et membre du comité de rédaction de la revue *Consciencés maghribines*, j'ai recueilli pour la revue une interview d'Idir Aïssat, sans être mandaté pour cela par mon père et encore moins par la CFTC, interview qui est mentionnée p. 201.

p. 200 – En fin 1955, Salah Louanchi n'est pas « déjà lié à la famille Chaulet ». Il est l'ami de Pierre Chaulet et le fiancé clandestin (inconnu des parents) de ma sœur Anne-Marie Chaulet. Cela n'a rien à voir avec les positions de la CFTC au niveau national français.

p. 201 – La transcription du titre de la revue, *Consciencés maghribines*, n'est pas une erreur d'orthographe que suggère le (sic) reproduit à plusieurs endroits par René Gallissot. Le comité de rédaction, dans son ensemble, avait choisi la transcription moyen-orientale de « Maghrib » pour bien marquer notre différence avec le Comité France-Maghreb patronné à l'époque par le Maréchal Alphonse Juin.

La revue, dont le directeur gérant était André Mandouze, n'était pas une revue du « Cercle des catholiques progressistes », mais le résultat des rencontres organisées par des dirigeants de mouvements de jeunesse, principalement étudiants « musulmans » et catholiques, et les

responsables des branches aînées du scoutisme musulman et catholique, en collaboration avec des représentants de mouvements « laïcs » (Eclaireurs de France, Auberges de jeunesse) et de jeunes politiques (JUDMA, UJDA).

Le comité de rédaction comprenait certains de ces dirigeants de mouvements de jeunesse, engagés dans la revue à titre personnel : Reda Bestandji, Mahfoud Kaddache, Mohamed Salah Louanchi (aucune de ces trois personnes qui avaient leur histoire, leur responsabilité et leur engagement n'étaient des « catholiques progressistes »), aux côtés de Françoise Becht, Pierre Chaulet, Jean Rime, Pierre Roche.

Même page, plus bas : Les « Chaulet » est une généralisation abusive. Ceux qui s'engagent dans le FLN sont Pierre et Claudine Chaulet et Anne-Marie Chaulet. Les parents Chaulet n'y sont pour rien. Quant aux membres de la fratrie, ils sont trop jeunes pour être ou se sentir concernés.

p. 238 : On voit mal comment le mariage en prison de ma sœur Anne-Marie avec M-S. Louanchi en 1959, « entraîne tant bien que mal la CFTC dans une alliance avec le MTLD ». Les rapports entre une centrale syndicale française et un parti nationaliste dissous depuis 1954 n'existent pas. Où est « l'alliance » ?

### **Erreurs et omissions dans le *Dictionnaire biographique***

(P.C. = Pierre Chaulet et C.C.A = Christiane Chaulet Achour)

1.P.C. Omissions dans le chapeau de présentation :

Désigné pour représenter la CFTC au Conseil économique et social à Paris, fin 1957

Elu Vice-président de la CFTC en 1958

Après l'indépendance, nommé Directeur de la Caisse Nationale de Sécurité sociale

2 – C.C.A. – l'épouse d'Alexandre Chaulet, qui l'aurait poussé à l'action sociale et à laquelle 12 lignes sont consacrées, n'a pas de nom, pratique bien courante pour les femmes. (Voir à la fin de ce dossier la reprise de la notice du Dictionnaire Khettab)

3 – P.C.

► « les équipes sociales de l'Action catholique ouvrière » : Ces « équipes », lancées dans les années 1920 en France par un intellectuel catholique, Robert Garric, n'ont rien à voir avec l'Action catholique ouvrière apparue après 1945 et regroupant principalement des anciens « jocistes » des années 1930, devenus adultes.

► « tous les syndicats CFTC... tenus sous la tutelle d'aumôniers ». Faux. Il n'y a jamais eu, à ma connaissance, d'aumôniers de la CFTC, ni dans les statuts, ni dans l'organigramme, ni dans la pratique.

► « La Maison des Consuls ». Formulation erronée et ambiguë. La résidence des Pères Jésuites à Alger était située dans le quartier de la Marine, rue des Consuls. Le Quartier de la Marine, au pied de la Casbah, avait hébergé plusieurs « résidences » de représentants de pays étrangers, au cours de la période ottomane. Ce quartier, paupérisé après la Conquête de l'Algérie par la France, a été démoli par et après les bombardements allemands au cours de la deuxième guerre mondiale. Dans cette résidence des Pères Jésuites, des locaux et une bibliothèque étaient réservés au Cercle de la Jeunesse Catholique. Plus tard, dans les années 1925, la résidence des Pères Jésuites sera déménagée rue d'El-Biar, à côté de l'externat du Collège Notre Dame d'Afrique, situé Bd. Saint Saëns.

► « Venu en Algérie s'ouvrir un avenir social ». Le père d'Alexandre Chaulet, Jean-Baptiste, a travaillé comme pousseur de wagonnets à la mine de La Machine (Nièvre, au nord de

Decize). Plus tard, il suit un apprentissage de forgeron, et, en 1889, fait son service militaire aux Chasseurs d'Afrique. Au terme de son service, il signe un engagement et sera affecté comme maréchal-ferrant successivement à Aumale (Sour el Ghozlane) puis à Hussein-Dey. Réformé à la suite d'un accident professionnel qui lui laisse un lourd handicap en 1909, il se retire avec sa femme et son fils à Mouzaïaville où il meurt en 1914.

► « Alexandre Chaulet interrompt ses études avant le bac ayant appris un peu d'arabe ». En 1920 (il a 17 ans), il échoue au bac à cause des mathématiques malgré un 19/20 en langue arabe. Il a fait ses études secondaires comme boursier au lycée Bugeaud depuis 1915 et a eu comme professeur d'Histoire, Charles-André Julien. C'est à la suite de son échec au bac que son tuteur l'oriente vers la vie professionnelle.

► « A la fois président de l'ACJF et Secrétaire général de la CFTC ». En réalité, il était président du Cercle de Jeunesse Catholique devenu ACJF en 1922, et reprend ce poste à son retour du service militaire en 1924. Ce n'est que deux ans après, pendant l'hiver 1925-1926, qu'il lance les premiers syndicats chrétiens d'employé et prend contact avec la centrale CFTC à Paris.

#### 4 – P. C.

► « la CFTC s'étoffe quelque peu... comprenant seulement quelques Algériens convertis ». Les Algériens syndiqués à la CFTC que j'ai connus (à l'hôpital Mustapha ou, plus tard, à la Fédération de France du FLN) étaient tous des musulmans.

► A propos de l'attachement de mon père à la « doctrine sociale de l'Eglise », foncièrement hostile au communisme athée « intrinsèquement pervers », l'auteur oublie de mentionner son hostilité non moins résolue au nazisme et au fascisme dont les dirigeants tuent, emprisonnent ou exilent les syndicalistes, les journalistes et hommes politiques proches de la « démocratie chrétienne » en Allemagne, en Autriche, en Italie. Il met en pratique ses convictions en aidant en Algérie les militants poursuivis, en assurant des emplois à des francs-maçons, juifs et communistes pourchassés entre 1940 et 1942. C'est à cette époque que la « famille Chaulet » est liée à un prieur bénédictin allemand expulsé de Bayreuth par les nazis et réfugié en Algérie où il terminera ses jours à Tlemcen, bien après l'indépendance.

5 – P.C. ► « Alexandre Chaulet envoie son jeune fils Pierre (ci-dessous) chez les scouts catholiques qui défilent en chantant « Maréchal nous voilà ». Curieux amalgame. C'est sur mon insistance (désireux que j'étais, à 9 ans, d'avoir des activités de plein air avec des garçons de mon âge), et avec l'appui de ma mère, que je suis devenu « louveteau » au groupe scout jumelé à l'externat du Collège Notre Dame d'Afrique, (24 Bd. St Saëns). Mon père a toujours été réticent au scoutisme qu'il considérait comme bourgeois et paramilitaire depuis 1925, et ses réticences persistantes en 1939 ne l'empêchaient pas de respecter le choix d'un jeune garçon. Par ailleurs, je dois à la vérité de dire qu'entre 1940 et novembre 1942 (j'avais 10-12 ans), ni au Collège des Pères Jésuites, ni dans mon groupe scout, je n'ai jamais eu à défiler en chantant « Maréchal, nous voilà ! ». Ce qui n'exclut pas le fait qu'ailleurs, en Algérie ou en France, d'autres élèves d'écoles « libres » ou publiques, ou d'autres scouts aient pu le faire.

C.C.A. ► « C'est sous le régime de Vichy que le rapprochement va se faire, dans une collaboration mesurée pour Alexandre Chaulet, dans une collaboration doublée d'un double jeu pro-américain pour J. Chevallier qui entre dans les services de renseignements. La modération n'est pas dans la célébration du Maréchal Philippe Pétain, la participation aux tribunes et aux manifestations de la Légion française des combattants ; ainsi la CFTC, toute acquise au triptyque « travail, famille, patrie », participe le 1<sup>er</sup> mai 1941 aux fêtes de Saint Philippe qui recouvre la fête du travail » : dans le genre particulièrement malveillant, pernicieux et délateur, cette phrase est un modèle condensé d'accusation inadmissible où A. Chaulet est accusé de collaboration par référence à Jacques Chevallier. Comme cela a été suggéré depuis le début de l'article, Alexandre Chaulet est un être sans véritable personnalité :

il a été entraîné dans l'action sociale par une jeune femme qu'il a épousée, puis il a été sous l'influence de l'Eglise et enfin, son mentor a été Jacques Chevallier. Télescopant des faits de la vie de J. Chevallier et les juxtaposant à la vie d'A. Chaulet, on arrive à cette accusation de « collaboration » avec le régime de Vichy. Bien entendu, lui est dans le « modéré » alors que Chevallier est dans « le double jeu ». L'accusation d'un trait de plume, l'air de ne pas y toucher, est suffisamment grave pour qu'on aille voir de plus près l'ouvrage cité en bibliographie de Jacques Cantier, *L'Algérie sous le régime de Vichy* (Paris, Odile Jacob, 2002) qui semble la source d'une telle assertion. A la page 125, on n'y note pas le nom d'A. Chaulet au milieu de tous les noms cités autour de Weygand et Chevallier, dont Ferhat Abbas. Mais cette phrase est une interprétation abusive des pages 282 à 289 d'une sous-partie : « L'accommodement syndical : la CFTC en Algérie au temps de la Charte du travail » qui s'appuie essentiellement sur ce qui est appelé « les archives Fraudeau ». Il faut les lire pour contrer les lignes relevées dans l'article du dictionnaire. Je ne reprends qu'une citation d'une lettre envoyée par Alexandre Chaulet, le 13 août 1940, aux camarades de l'U.D. de Toulouse qui donne assez clairement sa position par rapport à la suppression des syndicats voulue par le régime de Vichy : « Dans la mesure où le syndicalisme sera libre, nous organiserons la profession en fonction de l'être humain : nous n'avons pas à participer à la construction d'un ordre qui fatalement doit écraser la personnalité humaine. A ce moment-là, s'il arrive, il y aura pour nous autre chose à faire que du syndicalisme. Est-ce à dire que nous refusons notre collaboration au gouvernement actuel ? Loin de nous cette pensée. Mais qu'on ne nous donne pas du syndicalisme d'Etat. » Rappelons que ce courrier n'est pas privé mais qu'il est adressé à d'autres syndicalistes. Jacques Cantier remarque que « Chaulet s'inquiète donc dès cette date des orientations autoritaires du nouveau régime » et semble envisager la résistance. N'oublions pas, par ailleurs, que nous sommes en Algérie et, dans son ouvrage, Jacques Cantier montre bien que la guerre y semble encore lointaine. S'il n'y a pas de « résistance » au sens consacré par l'histoire, parler de « collaboration » est pour le moins abusif. Il est bon aussi de lire la note 112 p. 286.

#### 6 – P.C.

► A propos de l'utilisation du « Centre familial de vacances de Ben-Aknoun ». Il y a un amalgame entre le siège de ce centre, installé dans une propriété achetée par la Caisse d'Allocations familiales en 1948, le fait que J. Chevallier soit maire d'El Biar, et l'hébergement de syndicalistes algériens (et de Kateb Yacine) après l'indépendance, quand le Centre sera passé sous la tutelle du Ministère du Travail.

#### 7 – P. C.

► L'ancien syndicaliste CFTC adhérent de la France libre qui a amené mon père à se démettre de ses mandats syndicaux entre 1943 et 1945, avant que la Centrale ne tranche en sa faveur, s'appelait Poimboeuf (et non Paimboeuf). Ce dernier poursuivra sa carrière comme député MRP.

8 – P.C. ► Le soutien au courant minoritaire de la CFTC en Algérie apporté par « les autorités ecclésiastiques » se limite à la confiance qu'avait Mgr. Duval en mon père. Mais ni l'évêque d'Oran, Mgr. Lacaste, ni celui de Constantine, ne soutenaient le courant minoritaire de la CFTC. Leur soutien (ainsi que celui de plusieurs prêtres, notamment dans les diocèses d'Oran et de Constantine) allait plutôt aux tenants de l'Algérie française.

C.C.A. = pour compléter l'information et pour mémoire : quand les pieds-noirs ont décidé de boycotter l'écoute des Lettres Pastorales de Mgr. Duval, « Mohammed Duval », Alexandre Chaulet, sa femme et les trois enfants vivant avec eux après les arrestations des aînés en 1956 et 1957, se rendaient à la messe de la paroisse Saint-Charles – alors qu'ils avaient l'habitude d'aller à la chapelle des Jésuites, rue Charras –, pour manifester leur soutien à l'évêque. Nous nous sommes retrouvés plus d'une fois les seuls au premier rang à ne pas sortir quand il était

donné lecture de cette lettre. Geste dérisoire sans doute mais qui pouvait coûter la vie dans l'Alger survoltée de l'époque.

#### 9 – P.C.

► La rupture de mon père avec le réformisme social de J. Soustelle à la fin de l'été 1955 est dans la ligne de ses convictions sociales et de son engagement devant l'infléchissement de la politique de J. Soustelle. L'insinuation selon laquelle l'attitude de mon père aurait été liée à celle de J. Chevallier est une interprétation des auteurs : une concomitance des dates historiques ne signifie pas forcément un lien de causalité ou de dépendance entre les attitudes de personnalités qui ont chacune leur histoire et leurs convictions.

#### 10 – P. C.

► La confiance du président de la CFTC, M. Bouladoux, s'exprime par le fait que mon père est nommé comme représentant de la CFTC au Conseil économique et social à la fin de l'année 1957 ; qu'il est élu vice-président de la CFTC (au niveau national français) en 1958. Ce que les rédacteurs de la notice biographique oublient de mentionner.

Entre temps, mon père s'est rapproché du groupe « Reconstruction » (Vignaux, Espéret) dont l'action va aboutir à la déconfessionnalisation de la centrale et à sa transformation en CFDT.

\*\*\*

La notice telle que publiée dans le dictionnaire, p. 208-212 (Les numéros au début de certains paragraphes correspondent à ceux des remarques ci-dessus).

### **CHAULET Alexandre**

**1 - Né le 14 octobre 1903 à Hussein-Dey (près d'Alger), mort le 17 novembre 1963 à Paris ; à Alger, président de l'Action catholique de la jeunesse française ; représentant de commerce, à partir de 1932 secrétaire général de la CFTC d'Algérie, à partir de 1935, délégué confédéral de la CFTC pour l'Afrique du nord ; après la fin du régime de Vichy en Algérie, démissionne en 1943, reprend son mandat en 1945 ; demeure président de la Caisse d'Allocations familiales ; minoritaire à la CFTC d'Algérie face aux partisans de l'Algérie française, soutenu par la direction métropolitaine et la majorité syndicale chrétienne en France ; à l'indépendance, présenté par le FLN et élu à l'Assemblée nationale algérienne.**

2 - C'est peut-être celle qui devient l'épouse d'Alexandre Chaulet qui a pratiqué en premier le volontariat d'action sociale (secours aux familles, alphabétisation en français des ouvrières cigarières généralement espagnoles du quartier de Bab-el-Oued à Alger) au sein de l'Action catholique. Née à Philippeville (Skikda) en 1905, avec le brevet à 17 ans en 1922, celle-ci était devenue employée à la Banque d'Algérie (qui s'appelle encore Banque d'Algérie et de Tunisie) après la mort de son père, qui était déjà employé de banque. La famille habitait en terrasse au-dessus d'un immeuble de Bab-el-Oued. Dès ces années 1920, cette jeune fille est une des animatrices des « Equipes sociales » de l'Action catholique ouvrière qui s'organise alors, encadrées par des aumôniers nommés par l'Archevêché, fréquemment des jésuites qui suivent ainsi les anciennes élèves de leurs écoles religieuses. A la fin des années 1920, elle participe à la création du premier syndicat CFTC des « dames employées » ; comme tous les syndicats CFTC tenus eux aussi sous la tutelle d'aumôniers.

3 - Alexandre Chaulet est inscrit depuis 1916 (turbulent élève de treize ans) au Cercle de la jeunesse catholique établi par les Pères jésuites près de la maison des consuls, au quartier de la Marine voisin de Bab-el-Oued, au pied de la Casbah, et conduisant à l'est vers le Centre colonial. Son père était venu en Algérie s'ouvrir un avenir social. Tout jeune, celui-ci avait

commencé à travailler dans des mines du centre de la France où il était né ; puis à l'armée, il avait été maréchal-ferrant avant l'arrivée en Algérie. Orphelin de père, Alexandre Chaulet interrompt ses études avant le bac, ayant appris un peu d'arabe en langue secondaire ; il devient représentant de commerce chez un épicier en gros, puis à Alger il entre dans la succursale d'une fabrique lyonnaise de tissus. Après son mariage, il quitte le vieux logement du quartier de marché de la rue Clauzel (rue Reda Houhou) pour habiter à partir de 1929 au premier étage d'un bel immeuble du Centre-ville voisin. Passé lui aussi du patronage des jésuites aux premiers syndicats CFTC, il est d'abord actif à celui des employés de commerce, à l'époque déjà, et toujours premier en nombre.

4 - Il devient à la fois président de l'Action catholique de la jeunesse française et, à partir de 1932, secrétaire général des syndicats chrétiens d'Algérie ; avec les syndicats chrétiens de Tunisie et du Maroc, la CFTC se dote d'une instance de coordination pour l'Afrique du nord ; depuis 1935, Alexandre Chaulet est délégué de la CFTC pour l'Afrique du nord et il entre au Bureau de la confédération en 1937. A l'époque du Front populaire qui voit à Alger même les grèves s'étendre aux employés de commerce et aux employés de banques, la CFTC s'étoffe quelque peu sans atteindre les 4000 adhérents, tous français comprenant seulement quelques Algériens convertis, soit dix fois moins que la CGT réunifiée qui dépasse les 40 000 militants. La CFTC subit la concurrence des syndicats formés en plus petit nombre dans les mêmes milieux par le Parti social français né de la Ligue d'extrême droite des Croix de feu du colonel de La Roque, auxquels s'intéresse le jeune patron fortuné Jacques Chevallier, revenu de Louisiane et passé lui aussi par les jésuites. Leur inspiration est commune, celle de la doctrine sociale de l'Eglise catholique sur fond de collaboration de classes qui implique le paternalisme, et l'hostilité foncière au communisme que le Pape au reste déclare « intrinsèquement pervers ».

5 - C'est sous le régime de Vichy que le rapprochement va se faire, dans une collaboration mesurée pour Alexandre Chaulet, dans une collaboration doublée d'un double jeu pro-américain pour J. Chevallier qui entre dans les services de renseignements. La modération n'est pas dans la célébration du Maréchal Philippe Pétain, la participation aux tribunes et aux manifestations de la Légion française des combattants ; ainsi la CFTC, toute acquise au triptyque « travail, famille, patrie », participe le 1<sup>er</sup> mai 1941 aux fêtes de Saint Philippe qui recouvre la fête du travail. Alexandre Chaulet envoie son jeune fils Pierre (ci-dessous) chez les scouts catholiques qui défilent en chantant « Maréchal nous voilà ». A l'honneur d'Alexandre Chaulet cependant, le refus de la proposition faite à la CFTC de prendre la place des délégués CGT dans les organismes sociaux, tout en se satisfaisant de l'éviction des communistes, anciens de la CGTU, des organes de la CGT quand les vieux partisans socialistes de la CGT pratiquent l'épuration. La critique du communisme révolutionnaire et athée demeure ; et par hostilité, Alexandre Chaulet émet des réserves sur la participation de la CGT à un Comité intersyndical qui s'esquisse en France avant de passer à la Résistance.

6 - L'opposition aux interventions de Vichy apparaît quand, en 1941, la Charte du travail veut imposer un corporatisme unique, menaçant donc l'autonomie et le pluralisme syndical. « Quoiqu'on ne nous donne pas du syndicalisme d'Etat », déclare A. Chaulet, qui se déplace à Lyon à la réunion centrale de la CFTC qui examine la Charte du travail. La CFTC ne rejette pas la Charte, malgré l'insistance de la tendance liée à la Résistance avec Marcel Paimbœuf qui va rallier le général de Gaulle à Londres. En Algérie en outre, la Légion française des combattants (il n'empêche que le nom d'Alexandre Chaulet figure dans le chapeau de patronage) tente de mettre en place des « groupes d'entreprises ». La CFTC (qui reçoit alors le renfort de Jacques Chevallier, des anciens Syndicats professionnels français du Parti social français) réplique en organisant – comme la loi en offre la possibilité – des « Centres sociaux » couverts par un Centre social algérien au début de 1942 ; l'action sociale peut se faire institutionnellement. Alexandre Chaulet et Jacques Chevallier, qui est nommé par le

gouverneur général maire d'El Biar (le plus jeune maire de France !), font valoir le programme de la CFTC qui demande l'extension à l'Algérie des allocations familiales, réservées jusque là aux fonctionnaires français, extension totale pour les Français « européens » et progressive pour les Français « indigènes ».

En mai-juin 1941, le Gouvernement général rend effectivement les arrêtés d'application en Algérie. Quittant son emploi de représentant de commerce, Alexandre Chaulet reçoit en septembre 1941, à sa création donc, la direction de la Caisse interprofessionnelle de compensation des allocations familiales, qui est placée sous la présidence de Jacques Chevallier ; l'inauguration officielle se déroule en janvier 1942 en présence du gouverneur Chatel qui remet les premières allocations à cinq chefs de familles nombreuses « européens » et cinq chefs de famille encore plus nombreuses « indigènes ». Par-delà les centres sociaux, l'idée prend corps de créer un centre modèle d'accueil familial ; ce sera, inauguré en 1949, le centre de Ben Aknoun sur la commune d'El-Biar, ce fief du maire Jacques Chevallier, qui réside au reste dans la plus grande propriété de la ville. Le centre de Ben Aknoun servira à abriter des syndicalistes CFTC et aussi, quand Lakhdar Kaïdi\* fera valoir plus tard la représentativité de la CGT-UGSA, des syndicalistes cégétistes, et particulièrement des syndicalistes de la Commission syndicale du MTLD puis de l'UGTA menacée.

7 - Après le débarquement allié de novembre 1942, Alexandre Chaulet se trouve en porte-à-faux, moins par suite de sa collaboration « modérée » que pris entre les inclinations catholiques coloniales vers le général Giraud, qui parle lui aussi de « travail, famille, patrie », et le général de Gaulle établi en juin 1943 au nom de la Résistance. Alexandre Chaulet demeure le délégué de la CFTC pour l'Afrique du nord jusqu'à la fin août 1943. La rupture intervient en septembre avec le représentant de la CFTC arrivé en juin derrière de Gaulle, Marcel Paimbœuf, son ancien correspondant et ami, qui suit la voie de la France libre accordant toute sa place à la CGT, répudiant les compromis de la CFTC avec Vichy. Alexandre Chaulet démissionne de tous ses mandats syndicaux en octobre 1943. Il reprendra place à la tête de la CFTC d'Algérie et d'Afrique du nord en 1945. La CFTC a doublé ses effectifs, en-deçà de 7000 adhérents cependant, contre plus de 200 000 à la CGT ; comme le relève Pierre Chaulet, elle reste « un syndicat de 'cols blancs' » fonctionnaires et employés, touchant une partie des salariés des couches moyennes, donc principalement des « Européens ».

8 - Toujours à la tête de la Caisse d'allocations familiales et veillant sur le Centre social de Ben-Aknoun, Alexandre Chaulet, délégué confédéral pour l'Afrique du nord, devient en 1953, vice-président de la CFTC. Tout en collaborant dans les services sociaux avec Jacques Chevallier qui entraîne vers les conseils municipaux des communes du Grand-Alger une fraction d'élus du MTLD comprenant des syndicalistes (voir à Boualem Bourouiba\*), politiquement Alexandre Chaulet reste proche en 1952-1953 de Ferhat Abbas et de l'UDMA pensant au mieux à une autonomie algérienne au sein d'une fédération française. Son évolution à l'ouverture du conflit national en 1954 reste ambivalente ; il est tiraillé tout à la fois par les limites de sa position de catholique social, l'exacerbation des contradictions au sein de la CFTC quant à l'avenir de l'Algérie et l'engagement radical aux côtés du FLN de ses deux enfants Anne-Marie et Pierre Chaulet\*.

Les deux courants se heurtent avec une violence grandissante ; ce qui se traduit par des démissions en cascade. Pour avoir dénoncé « la répression policière inconsidérée » dès le 1<sup>er</sup> novembre 1954 dans une lettre adressée au Président de la CFTC Maurice Bouladoux, Alexandre Chaulet est accusé d'être « anti-Français ». On le sent face à un dilemme quand il écrit un an après au même : « Actuellement, nous sommes sur la corde raide. Si l'on ne s'affirme pas français jusqu'aux boyaux (tricolores), les Européens risquent de foutre le camp (de la CFTC). Si l'on s'affirme Français comme les Européens le voudraient, les musulmans



se tiendront à l'écart. Il faut donc composer avec les deux éléments pour garder l'unité de la CFTC. »

9 - Cet exercice d'équilibre le mène à soutenir au début, et assez longuement, le Gouverneur général Jacques Soustelle quand celui-ci lance sa politique d'intégration. En outre, le gouvernement général ne reprend-t-il pas, avec le concours de Germaine Tillion, le programme de développement des Centres sociaux ? La CFTC entre à la Commission de plein-emploi mise en place ; les principaux responsables de l'Union régionale participent aux groupes de travail. Alexandre Chaulet préside le groupe « émigration » et son plus proche collaborateur, François Fraudeau\* est rapporteur du groupe « industrialisation » présidé par Abderrahmane Farès\*. Cependant un coup d'arrêt est marqué quand J. Soustelle réunit séparément le premier collègue de l'Assemblée algérienne. Alexandre Chaulet proteste car une telle conduite revient à entériner purement et simplement la coupure entre les deux communautés. Il est vrai que l'incident intervient au moment où Jacques Chevallier, maire d'Alger, retire son soutien à la politique d'intégration de Soustelle. L'explication est peut-être dans l'alliance poursuivie avec Jacques Chevallier.

10 - A partir de la fin de 1956, l'action syndicale et politique d'Alexandre Chaulet devient plus radicale. Cela est certainement lié à plusieurs facteurs. En novembre 1956, Anne-Marie Chaulet, sa fille, est arrêtée et emprisonnée pour son aide au FLN. Elle épousera plus tard en France Salah Louanchi, qui fut responsable de la Fédération de France du FLN. En mars 1957, c'est son fils, Pierre Chaulet, directement impliqué dans l'assistance au maquis de l'ALN, qui est à son tour arrêté. On imagine l'inconfortable position du responsable de la CFTC face aux ultras. A ses détracteurs, il répond : « j'ai évidemment deux enfants inquiétés. Mais ces deux enfants ont vingt-deux et vingt-sept ans : ils sont pleinement responsables de leurs actes ; et en tout cas n'ont jamais été inscrits à la CFTC. Peut-on me demander de les condamner ? Je ne le pense pas ; toujours pas avant dame Justice... » On peut penser que ce syndicaliste chrétien d'action sociale est plus sensible que d'autres aux motivations profondes de l'engagement radical de ses enfants.

Après leur arrestation et « ne voulant pas gêner le mouvement », A. Chaulet décide de remettre son mandat de délégué confédéral à la disposition du président de la CFTC, Maurice Bouladoux. Celui-ci lui maintient sa confiance, d'ailleurs renouvelée jusqu'à la fin de la guerre. Bien plus en avril 1958, un communiqué de la Confédération rappelle que seuls Alexandre Chaulet et François Fraudeau, lui aussi minoritaire dans l'Union régionale, sont habilités à exprimer les positions de la CFTC sur des problèmes généraux. La décision est justifiée par le souci de mettre un terme à une évolution dangereuse pour l'unité et d'éviter de donner le spectacle d'affrontement entre les structures syndicales métropolitaine et algérienne. C'est dans la même logique qu'Alexandre Chaulet est confirmé dans son mandat de délégué confédéral pour l'Afrique du nord, malgré les attaques contre lui prononcées au congrès de l'Union régionale d'Algérie les 7 et 8 février 1959.

11 - Ce soutien constant de Paris sera couronné par la désignation de quatre chargés de mission acquis au dialogue avec les indépendantistes algériens et qui ont pour objectif d'assister le délégué confédéral André Costes\* pour la région de Bône (Annaba), François Fraudeau\* pour l'Algérois, Robert Guillard\* pour le Constantinois et Léonce Duchemin\* pour l'Oranie. Cette structure de direction, en quelque sorte parallèle, aura du mal à s'imposer, même si le Congrès de la CFTC, tenu à Issy-les-Moulineaux au sud de Paris en juin 1959, donne raison aux partisans du dialogue par 9918 voix contre 2139 à leurs adversaires. En Algérie, certaines corporations votent l'exclusion de leurs membres qui soutiennent la résolution du Congrès et la négociation avec « les égorgés du FLN ». André Costes (Bône) et Léonce Duchemin, respectivement responsable du syndicat de l'EGA et du Bureau de bienfaisance d'Oran, en feront les frais. Ils sont « relevés de leurs fonctions » par des décisions de congrès sectoriels.

A la fin de 1959, la cohabitation aussi bien à Alger qu'à Paris entre les partisans du dialogue et les ultras est devenue impossible. Dans les années 1960-1961, lors des putschs de généraux et devant le développement de l'action terroriste de l'OAS, on devine des transfuges de la CFTC. Des appels contre les syndicalistes « traîtres à la patrie » sont lancés sur les ondes. La maison d'Alexandre Chaulet fait l'objet d'une tentative de plasticage par l'OAS ; la bombe est désamorcée à temps. Alors que le centre social d'El-Biar est détruit provoquant la mort d'instituteurs et de Mouloud Feraoun, en avril 1962, la Caisse d'allocations familiales, que préside toujours Alexandre Chaulet, est incendiée et détruite.

Après les accords d'Evian, en mai 1962, A. Chaulet fait partie du cabinet du Chef de l'Exécutif provisoire, Abderrahmane Farès\*, installé à Rocher Noir (Boumerdès) ; il a le titre de conseiller social comme d'autres syndicalistes français et algériens. Du 1<sup>er</sup> au 5 juillet, il est membre de la Commission de contrôle du référendum sur l'indépendance approuvée dans la liesse générale. Le FLN le désigne dans la circonscription d'Alger pour être élu à la première Assemblée nationale algérienne qui est constituante, en septembre 1962, à laquelle il participe donc. A plusieurs reprises, il est envoyé en mission de coordination à Paris par Bachir Boumaza, devenu ministre du Travail, qui, en août 1963, signe sa nomination dans la continuité, peut-on dire, de la nouvelle Caisse nationale de sécurité sociale. Alexandre Chaulet meurt dans une clinique parisienne en novembre 1963 à l'âge de soixante ans.

**Sources :** *Le Monde*, 20 novembre 1963 – A. Nozière, *Des chrétiens dans la guerre*, Paris, Cana, 1979 – M. Branciard, *Un syndicat dans la guerre d'Algérie, la CFTC qui deviendra CFDT*, Paris, Syros, 1984 – P. Chaulet, « Parti pris », contribution à *Majallat et Tarikh*, revue d'Histoire, université d'Alger, n° spécial « Trentième anniversaire », ronéo 27p + 7p. – Notice *Jacques Chevallier* par Jean-Louis Planche dans *Parcours*, op. cit., n°8, Paris, 1987 – J. Cantier, *L'Algérie sous le régime de Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2002.

Amar Benamrouche et René Gallissot

---

**Rachid Khettab, *Frères et Compagnons – Dictionnaire biographique d'Algériens d'origine européenne et juive et la guerre de libération (1954-1962)*, Boudouaou, Dar Khettab, 2012**

**p. 55-57**

**CHAULET Alexandre (1903-1963)**

Né à Hussein dey, d'un père sergent maréchal ferrant dans les Chasseurs d'Afrique depuis 1896, (originaire d'une petite commune de la Nièvre où il avait été ouvrier mineur) et d'une mère originaire d'un village de Côte d'Or, recueillie par son oncle à Mouzaïaville en 1898. Son père, réformé à la suite d'un accident du travail, meurt en 1914.

Alexandre suit l'école primaire à Mouzaïa puis passe au Lycée Bugeaud, à Alger, tandis que sa mère fait des travaux de secrétariat pour assurer la vie quotidienne. Au lycée, il a comme professeur d'histoire Charles André Julien. Envisageant une carrière d'interprète judiciaire, il excelle en langue arabe. Mais à 17 ans, il doit abandonner les études et entrer dans la vie professionnelle comme démarcheur et représentant de commerce.

Ayant fréquenté le cercle de la jeunesse catholique, il est sensibilisé aux idées du catholicisme social et lance à la fin de son service militaire en 1925, les premiers syndicats chrétiens d'employés, affiliés à la CFTC.

Tout en poursuivant son métier de voyageur-représentant de commerce d'une entreprise lyonnaise de « soieries et tissus », il développe les syndicats chrétiens en Algérie tout d'abord,

puis en Tunisie et au Maroc. Nommé délégué confédéral de la CFTC pour l'Afrique du Nord en 1939, il élu vice-président de la centrale syndicale en 1953.

Entre temps, il a abandonné son métier de représentant de commerce et il est devenu Directeur de la première caisse d'Allocations familiales d'Algérie en 1941. A la fin de la seconde guerre mondiale, il contribue à l'introduction du régime de Sécurité sociale en Algérie en 1949-1950. Ayant ouvert les syndicats CFTC d'Algérie à des travailleurs algériens musulmans depuis 1945, il milite pour l'égalité des salaires entre « européens » et algériens. et la revalorisation du SMIG, revendications qui n'aboutiront qu'en 1951. Avec l'appui du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales, il crée en 1948 à Ben Aknoun le centre familial de vacances, jumelé à une école d'apprentissage hôtelier. Parallèlement, il lancera la Caisse Chirurgicale Mutualiste d'Algérie, ainsi qu'une Caisse de prévoyance et de retraite.

Dès le 1<sup>er</sup> novembre 1954, il perçoit l'importance historique de l'événement. Indigné par les mesures de représailles collectives, les arrestation de proches (ses enfants et certains de ses collaborateurs), les disparitions d'employés de la Caisse qu'il dirige, ou de personnes dont les familles viennent le voir, plus tard, l'assassinat de syndicalistes amis dont un proche collaborateur font qu'il est perçu comme un « libéral », d'autant que ses relations avec Monseigneur Duval sont connues ainsi que son amitié avec Jacques Chevallier, qui a soutenu les réalisations sociales entreprises.

Ses positions sont critiquées par plusieurs sections syndicales CFTC d'Algérie, surtout après l'arrestation de ses deux enfants aînés. Alexandre Chaulet. refuse de se laisser intimider : il se range aux positions exprimées initialement par la Centrale parisienne et se rapproche de la tendance « Reconstruction », qui a des positions plus claires sur le problème algérien. En 1958, alors qu'il est inquiété par les « colonels » du 13 mai, il est désigné par la CFTC comme membre du Conseil Economique et Social. Son domicile d'Alger sera l'objet de tentatives de « plastiquage » à deux reprises, et la Caisse d'Allocations familiales qu'il dirige sera incendiée et détruite par l'OAS en avril 1962. Lui même est menacé et doit prendre des précautions.

Durant l'été 1961, il fait un voyage familial en Tunisie et à cette occasion rencontre le Président Ferhat Abbas, qu'il connaissait depuis 1936. Il suit avec intérêt les négociations de paix engagées.

En mai 1962 il est appelé comme conseiller auprès de l'Exécutif provisoire à Rocher Noir. Du 1<sup>er</sup> au 5 juillet 1962, il fait partie de la Commission centrale de contrôle du référendum d'autodétermination et à ce titre, signe, avec les autres membres de la commission, les résultats du référendum en faveur de l'indépendance.

Elu député d'Alger en septembre 1962, il participe aux travaux de l'Assemblée constituante et à plusieurs missions à Paris mandaté par Bachir Boumaza, Ministre du travail et des affaires sociales. En août 1962, il est nommé directeur de la Caisse de coordination de la Sécurité Sociale en Algérie.

Mais fin septembre 1963, la maladie l'oblige à interrompre ses activités. Il meurt le 19 octobre 1963, dans une clinique parisienne, des suites d'un cancer du poumon.

SOURCE : Correspondance avec le Pr. Pierre Chaulet en novembre 2011

#### **p. 64-65**

#### **CHAULET Suzanne, Née TAMIATTO (1905-1986).-**

Née à Skikda, d'un père, Ernest Tamiatto, originaire de Savoie et employé à la Banque de l'Algérie, et d'une mère, Louise Lachaussée, originaire de l'Hérault. Ses parents ont émigré en Algérie entre 1890 et 1900.

Sa jeunesse se passe à Bab-el-Oued. Elle est marquée par la tuberculose et la mort de son père (en 1921), qui la contraint, comme son frère aîné Pierre, à interrompre ses études et à entrer à 16 ans dans la vie professionnelle, d'abord à la Poste (PTT), puis à la Banque de l'Algérie. A l'âge de 20 ans, elle fréquente les cercles de la Jeunesse Catholique, et milite dans les Equipes Sociales, notamment elle contribue à l'alphabétisation des ouvrières cigarières des fabriques de Bab-el-Oued. En 1925, elle fonde le premier syndicat chrétien féminin (CFTC) dans la Banque où elle travaille, malgré les menaces et pressions du Directeur.

Elle rencontre Alexandre Chaulet, initiateur en 1925 des premiers syndicats chrétiens d'employés CFTC, en 1927. Suzanne et Alexandre se marient le 18 juin 1929. Dès lors, elle se met en congé de la Banque et ne reprendra plus d'activité professionnelle. A partir de cette date, toute sa vie et son activité se confondent avec celle de son mari : soutien des grèves syndicales pour la revalorisation des salaires et l'instauration des congés payés en 1936, création des premières caisses d'allocations familiales en 1941, introduction de la sécurité sociale en Algérie en 1947, revendication de l'égalité des salaires entre employés et ouvriers algériens et européens en 1951. Elle le seconde efficacement dans la création et l'organisation du Centre familial de vacances de Ben Aknoun. Parallèlement, elle surveille les études de leurs sept enfants, qu'elle encourage et soutient sans concession.

En 1954, elle comprend très vite l'importance du mouvement national pour l'indépendance et assume, dans un milieu « européen » hostile, l'engagement politique de ses deux premiers enfants : Pierre et Anne-Marie. Malgré les intimidations puis les menaces directes sur la vie de son mari, malgré l'arrestation ou l'assassinat de collaborateurs proches d'Alexandre, elle maintient le contact entre tous ses enfants et leurs conjoints, dispersés entre l'Algérie, la France et la Tunisie jusqu'en 1962, où tous se retrouvent en Algérie : elle a déjà quatre petits enfants.

Jusqu'à sa mort, survenue en 1986, elle suivra avec attention l'évolution de la société algérienne, et les activités de ses enfants et petits enfants, à nouveau dispersés. Mais, fidèle à ses convictions, lucide jusqu'au bout, elle est restée le point focal de la famille qu'elle avait créée avec Alexandre.

SOURCE : Correspondance avec le Pr. Pierre Chaulet en septembre 2011